



Objet

Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de dispositifs épuratoires sur trois aires d'accueil, en cœur forestier du Parc National de la Guadeloupe.

Suivi par

N/Références : PT/WS/FB/n° 2022 - 009

Date

Saint-Claude le 06 janvier 2022

M. Félix BASTARAUD – Technicien
Tél : 0590 41 55 41 / 0690 49 41 01
felix.bastaraud@guadeloupe-parcnational.fr

Le Parc national de la Guadeloupe, lance une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la création de dispositifs épuratoires sur trois aires d'accueil, en cœur forestier du Parc National de la Guadeloupe, au niveau de la route de la traversée :

- Parking Aire de pique nique de la cascade aux Écrevisses ;
- Parking Aire de pique nique de Corossol ;
- Parking Aire de Pique nique de Petit Bras David.

Pour ce faire, le cahier des charges ci-dessous, composé de six parties, précise notre demande :

- Contexte de la demande
- Objectif
- Détail de la mission
- Conditions contractuelles
- Délai et modalité de remise des offres
- Modalités de restitution et propriété des données
- Renseignements complémentaires

1) Contexte de la demande

Le Parc National de la Guadeloupe dispose de plusieurs aires d'accueil au niveau de la route de la traversée. En période de vacances, ces espaces ont un taux de fréquentation qui peut conduire à dégrader les milieux naturels (terrestres et aquatiques) environnant.

L'impact de la pression d'un assainissement sur les milieux aquatiques implique de faire évoluer la stratégie d'installation des sanitaires sur ces aires d'accueil. Deux propositions doivent être étudiées. Celle de mettre en place des toilettes sèches, ainsi que la maintenance associée. Celle de créer des dispositifs épuratoires de type filtre planté de végétaux avec un objectif d'un minimum d'impact en rejet sur les milieux.



Parc national de la Guadeloupe

Montéran • 97120 Saint-Claude

Tél. +590 590 41 55 55 • Fax +590 590 41 55 56

www.guadeloupe-parcnational.fr • contact@guadeloupe-parcnational.fr

Le cœur forestier d'un Parc National est un milieu fragile. Il doit être préservé de toutes atteintes à son environnement. Le traitement des eaux sanitaires est un enjeu majeur. La qualité des eaux traitées doit être dictée par les capacités du milieu récepteur. Les analyses bactériologiques réalisées ces derniers mois par l'Agence Régionale de Santé indiquent une baisse globale de la qualité des eaux de ces aires de baignade.

Les solutions proposées doivent permettre d'arriver à un objectif d'impact minimaliste sur le milieu. Toutefois la ou les solutions proposées peuvent être spécifiques à l'air de pique nique étudiée. Dans le cas contraire, l'étude pourrait être réajustée voir suspendue.

2) Objectif

Le Parc National de la Guadeloupe souhaite étudier la possibilité de développer des toilettes adaptées à cette environnement très spécifique et des dispositifs épuratoires, adapté aux conditions du cœur forestier du Parc National de Guadeloupe, sans impact sur la faune et la flore du milieu environnant.

3) Détail de la mission

La mission de maîtrise d'œuvre comprend :

- Les études préliminaires (EP) ;
- L'avant-projet et le projet (AVP – PRO). ;

En option

- L'assistance aux contrats de travaux (ACT) ;
- Le visa des plans d'exécution (VISA) ;
- La direction de l'exécution des travaux (DET) ;
- L'assistance aux opérations de réception (AOR) ;
- Les dossiers de demande d'autorisation.

4) Conditions contractuelles

4.1 Documents contractuels

La commande est régie par les documents contractuels énumérés ci-après par ordre de priorité décroissante :

- une proposition tarifaire détaillée ;
- une note définissant les différentes missions de l'étude ;
- le calendrier des différentes phases de l'étude (démarrage, diagnostic, repérage sur le terrain, audit des institutions concernées, rédaction, livraison)

4.2 Délais de réalisation de l'étude

Le Parc National s'est fixé jusqu'à fin juin 2022 pour avoir mis en œuvre un dispositif permettant de le traitement des eaux usées domestiques de ses aires d'accueil, travaux compris. L'objectif est de disposer d'un avant projet le début d'année 2022

4.3 Critères d'attribution

a/ La notation du critère valeur technique sera appliquée comme suit : 60%

- Compétences et expériences de l'équipe en charge de la réalisation de l'étude ,
- Déroulement détaillé de la mission phase par phase, sommaire du rapport fourni en fin d'étude :
- Moyens techniques et matériel mis en œuvre pour réaliser la mission.

b/ Critère prix : 40%

4.4 Acomptes et solde

Pour chaque phase réalisée, le titulaire établit une facture conforme au tarif indiqué sur son devis et le paiement se fera par mandat administratif, elle doit être exclusivement déposée sur la portail CHORUS-PRO et comporter les informations suivantes :

- Code Service
- Numéro d'engagement juridique ou bon de commande,

Les sommes dues en exécution sont payées dans un délai de trente (30) jours par virement administratif.

4.5 Pénalité de retard

En cas de retard dans la remise des rapports, le prestataire pourra se voir imputer une pénalité de 300 € par jour de retard. Cette pénalité sera prélevée sur un des versements intermédiaires ou du solde.

5) Délai et modalité de remise des offres

La réponse au présent cahier des charges doit parvenir au plus tard le **28 janvier 2022**, **délai de rigueur** à

Madame la Directrice
Parc national de la Guadeloupe
Montéran
97120 Saint-Claude

soit par voie postale (cachet de La Poste faisant foi) soit courrier électronique à :

felix.bastaraud.@guadeloupe-parcnational.fr

widgy.saha@guadeloupe-parcnational.fr

christelle.barul@guadeloupe-parcnational.fr

et copie à hugues.delannay@guadeloupe-parcnational.fr

6) Modalités de restitution et propriété des données

Tous les documents d'étude et les rapports de chaque phase seront remis en version informatique. Les plans seront remis au format DWG.

7) Renseignements complémentaires

Pour toute interrogation ou information complémentaire d'ordre administratif ou technique, vous pouvez contacter : M. Félix BASTARAUD

Le CCTP de ce marché est renseigné ci-dessous en annexe de ce présent document.

La Directrice

Valérie SÉNÉ



Département de la Guadeloupe

PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE

Dispositif épuratoire pour les aires d'accueil en cœur de Parc National de la Guadeloupe
Mission de Maîtrise d'œuvre

Marché à procédure adaptée
CCTP
Cahier des Clauses Techniques Particulières

Octobre 2021



Parc national de la Guadeloupe

Montéran • 97120 Saint-Claude

Tél. +590 590 41 55 55 • Fax +590 590 41 55 56

www.guadeloupe-parcnational.fr • contact@guadeloupe-parcnational.fr

Table des matières

Objet.....	3
1.1 Présentation générale.....	3
1.2 Contexte.....	3
1.3 Objectif.....	3
1.4 Mission de maîtrise d'œuvre.....	3
Conditions de réalisation de la mission.....	4
1.5 Calendrier prévisionnel.....	4
1.6 Détail de la mission.....	4
1.6.1. Études préliminaires (EP).....	4
1.6.2. Avant-projet (A VP) et projet (PRO).....	4
1.6.3. Assistance à la passation des Contrats de Travaux (ACT).....	5
1.6.4. Visa.....	5
1.6.5. Direction de L'Exécution des Travaux (DET).....	5
1.7 Prestations annexes.....	5
1.8 Intervenants.....	6
1.9 Remise de documents - Participation aux réunions.....	6
1.9.1. Documents.....	6
1.9.2. Réunions.....	6
1.10 Documents mis à disposition du maître d'œuvre.....	6
Présentation de l'offre.....	6
Pénalité de retard.....	7

Objet

1.1 Présentation générale

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser les conditions générales de réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de dispositifs épuratoires sur trois aires d'accueil, en cœur forestier du Parc National de la Guadeloupe, au niveau de la route de la traversée :

- Parking Aire de pique nique de la cascade aux Écrevisses ;
- Parking Aire de pique nique de Corossol ;
- Parking Aire de Pique nique de Petit Bras David.

1.2 Contexte

Le Parc National de la Guadeloupe dispose de plusieurs aires d'accueil au niveau de la route de la traversée. En période de vacances, ces espaces ont un taux de fréquentation qui peut conduire à dégrader les milieux naturels (terrestres et aquatiques) environnant.

L'impact de la pression d'un assainissement sur les milieux aquatiques implique de faire évoluer la stratégie d'installation des sanitaires sur ces aires d'accueil. Deux propositions doivent être étudiées. Celle de mettre en place des toilettes sèches, ainsi que la maintenance associée. Celle de créer des dispositifs épuratoires de type filtre planté de végétaux avec un objectif d'un minimum d'impact en rejet sur les milieux.

Le cœur forestier d'un Parc National est un milieu fragile. Il doit être préservé de toutes atteintes à son environnement. Le traitement des eaux sanitaires est un enjeu majeur. La qualité des eaux traitées doit être dictée par les capacités du milieu récepteur. Les analyses bactériologiques réalisées ces derniers mois par l'Agence Régionale de Santé indiquent une baisse globale de la qualité des eaux de ces aires de baignade.

Les solutions proposées doivent permettre d'arriver à un objectif d'impact minimaliste sur le milieu. Toutefois la ou les solutions proposées peuvent être spécifiques à l'air de pique nique étudiée. Dans le cas contraire, l'étude pourrait être réajustée voir suspendue.

1.3 Objectif

Le Parc National de la Guadeloupe souhaite étudier la possibilité de développer des toilettes adaptées à cette environnement très spécifique et des dispositifs épuratoires, adapté aux conditions du cœur forestier du Parc National de Guadeloupe, sans impact sur la faune et la flore du milieu environnant.

1.4 Mission de maîtrise d'œuvre

La mission de maîtrise d'œuvre comprend :

- Les études préliminaires (EP) ;
- L'avant-projet et le projet (AVP – PRO). ;

En option

- L'assistance aux contrats de travaux (ACT) ;
- Le visa des plans d'exécution (VISA) ;
- La direction de l'exécution des travaux (DET) ;
- L'assistance aux opérations de réception (AOR) ;
- Les dossiers de demande d'autorisation.

Conditions de réalisation de la mission

1.5 Calendrier prévisionnel

Le Parc National s'est fixé jusqu'à fin juin 2022 pour avoir mis en œuvre un dispositif permettant de le traitement des eaux usées domestiques de ses aires d'accueil, travaux compris. L'objectif est de disposer d'un avant projet pour fin d'année 2021.

Le maître d'œuvre précisera dans sa proposition le calendrier prévisionnel qu'il s'engage à respecter.

1.6 Détail de la mission

1.6.1. Études préliminaires (EP)

L'objectif est de réaliser l'ensemble des investigations nécessaires pour proposer des solutions de type toilette sèche et / ou filtre planté de végétaux sur trois aires d'accueil du Parc National.

Le dimensionnement doit évaluer les débits de point qui peuvent être très variable.

1. Parking de la cascade aux Écrevisses est le lieu qui peut avoir une fréquentation très important (500 passages) ;
2. Parkings de Corossol et de Petit Bras David ont respectivement une fréquence moindre, à 200 et 150 passages, avec des grosses variations périodiques.

Une évaluation plus précise devra être dressée avec les agents du pôle terrestre du Parc National.

Plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- ◆ L'étude intègre la pose de sanitaire adapté et intégré à un cœur forestier d'un Parc National ;
- ◆ Les aires d'accueil ne sont pas desservies en eau et en électricité (hormis le parking de la Cascade aux écrevisses qui possède une alimentation en eau) ;
- ◆ Les rejets directs dans le milieu hydraulique superficiel ne sont pas acceptés ;
- ◆ La coupe de végétaux n'est pas à retenir. Le foncier utilisable doit correspondre aux zones aires d'accueil mobilisables actuellement ;
- ◆ Le dispositif de traitement ne devra pas être équipé de trop plein ;
- ◆ Le dispositif de traitement doit éviter de disposer de fosse d'accumulation ;
- ◆ Le système proposé doit être le plus intégré au milieu ;
- ◆ Le système proposé doit minimiser les possibilités de vandalisme ;
- ◆ Le système proposé doit nécessiter un minimum d'entretien ;
- ◆ Les matériaux utilisés doivent être compatible avec le milieu environnant et privilégier autant que possible les produits locaux, biosourcés, à faible impact énergétique ;
- ◆ Les toilettes doivent avoir un accès handicapé ;
- ◆ Le dispositif doit intégrer une variation de charge et d'utilisation très importante (en pointe le week-end et les vacances).

Pour les toilettes sèches l'étude devra préciser les points suivants :

- ◆ Le process retenu ;
- ◆ La séparation de la partie urinoir du reste de l'équipement ;
- ◆ Le stockage des excréments ;
- ◆ Le dispositif de récupération des sous produits d'épuration (urine et excrément). L'accès des équipements par un camion hydrocureur ;
- ◆ Les matériaux de construction utilisés et adaptés (bois, métaux, huisserie, etc) ;
- ◆ Un revêtement des toilettes adapté au milieu sera un plus, au niveau de l'intégration paysagère ;
- ◆ Le système de ventilation sera le plus adapté (ventilation basse et haute souhaitée mécanique ou non, sachant qu'il n'y a pas d'électricité) ;
- ◆ Un puits de lumière sera à privilégier.

Pour le filtre planté de végétaux :

- ◆ Le dimensionnement doit être adapté aux conditions du milieu tropical. Il s'appuiera sur les résultats des études menées par l'INRAE dans ce domaine, dont l'étude ATTENTIVE ;
- ◆ Le dimensionnement intègre des toilettes ;
- ◆ La localisation de l'installation devra tenir compte des écoulements préférentiels souvent présents, mais aussi de l'alimentation en eau (prélèvement en rivière à étudier, et stockage)

- ♦ ou de la maintenance ;
- ♦ Le choix des végétaux doit être compatible avec les travaux de la politique scientifique du PNG et des espèces exotiques envahissantes ;
- ♦ Le dispositif d'entretien du filtre doit être décrit.

Les relevés topographiques sont inclus dans la prestation du maître d'œuvre. L'étude sera menée en étroite collaboration avec le pôle terrestre du PNG et l'équipe de recherche de l'INRAE de Villeurbanne. L'étude pourra aussi s'appuyer sur les travaux actuellement menés par la société ETIAGE en collaboration avec l'INRAE en Guyane, mais aussi dans le cadre des travaux menés Dombrière Marie Galante par la CCMG, et sur le retour d'expérience du dispositif des Mangles à Petit Canal par le syndicat mixte de l'eau de la Guadeloupe.

L'attention du candidat est attiré sur le fait que le dispositif doit être implanté dans un cœur de Parc National, où les conditions climatiques sont spécifiques (particulièrement la pluviométrie et le sol). Le dimensionnement devra être soigné pour bien prendre en compte les paramètres environnementaux.

1.6.2. Avant-projet (A VP) et projet (PRO)

Pour la phase «projet», le maître d'œuvre se conformera aux prescriptions qui suivent.

Le coût de réalisation des travaux tiendra compte de la nature des terrains rencontrés (géologie, présence de nappe, ruisseau, zone inondable ...) et des contraintes techniques qu'imposera à le maître d'ouvrage.

Recherches de réseaux :

Les recherches (demandes de renseignements) auprès de l'ensemble des concessionnaires (électricité, télécommunication, commune, etc.) font partie de la mission du maître d'œuvre, tenant compte du fait d'une localisation en cœur de parc.

Le résultat de ces recherches est obligatoirement intégré aux documents graphiques et permet de préciser le tracé des réseaux projetés.

En cas de doutes ou de renseignements insuffisants sur les profondeurs des réseaux existants, les sondages préalables permettant de localiser les réseaux seront soumis à l'accord du maître d'ouvrage.

Présentation des documents graphiques :

Les documents graphiques, établis à une échelle lisible, comprennent :

- le plan de masse général ;
- les plans détaillés ;
- les profils en long.

Pour le plan de masse, le maître d'œuvre fera figurer :

- les sanitaires ;
- les ouvrages spéciaux ;
- les autres réseaux.

1.6.3. Assistance à la passation des Contrats de Travaux (ACT)

Le maître d'œuvre établira le dossier de consultation des entreprises selon les prescriptions ci-dessous :

- 1 exemplaire dématérialisé (système Windows):
 - le nom de chaque fichier devra être explicite et ne pas pouvoir prêter à confusion (ex: profil en long EU. dwg) ;
 - les pièces écrites seront établies au format DOC, le bordereau des prix sera établi au format DOC ou XLS, le détail estimatif sera établi au format XLS ;
 - Les pièces graphiques seront établies au format DWG.

Lorsque le choix de l'entreprise aura été arrêté par le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre l'assistera

pour la rédaction des pièces nécessaires à la validation administrative du choix de l'entreprise.

1.6.4. Visa

Après la notification à l'entreprise de son marché et de l'ordre de service de commencement des travaux, cette dernière est tenu contractuellement de fournir l'ensemble des plans d'exécution des ouvrages pour VISA du maître d'œuvre. Ce dernier s'attachera à vérifier la validité technique et architecturale du projet ainsi que les règles d'art.

1.6.5. Direction de L'Exécution des Travaux (DET)

Les ordres de service sont établis, signés et adressés par le maître d'œuvre aux entreprises. Une copie est adressée au maître d'ouvrage. Le maître d'œuvre est responsable de la gestion des ordres de service.

Le maître d'œuvre suivra le déroulement des travaux par des réunions de chantiers, ou des contrôles inopinés de travaux, pour s'assurer de la bonne réalisation des ouvrages et du respect des dispositions des documents d'exécution.

Pour chaque réunion ou intervention, dès que ceci le nécessite, le maître d'œuvre établit un compte rendu de chantier faisant apparaître les rubriques détaillées suivantes : finance, administratif, technique, planning.

Le maître d'œuvre assistera le maître d'ouvrage dans les opérations de réception. Il s'assurera ainsi du suivi des réserves formulées lors de la réception des travaux jusqu'à parfait achèvement. Le maître d'œuvre constituera ensuite le dossier des ouvrages exécutés nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage. Si un dysfonctionnement apparaît au terme de la phase chantier, l'ouvrage ne pourra être livré.

1.7 Prestations annexes

Elles correspondent aux prestations qui ne font pas partie de la mission du bureau d'études et seront commandées directement si nécessaire. Le maître d'œuvre assiste le Parc National pour toutes les consultations nécessaires au bon déroulement du chantier, en préparant les pièces administratives. Ceci se traduit par la mise à disposition de l'établissement public de cahier des charges, bordereau de prix, acte d'engagement, etc.

1.8 Intervenants

La mission devra être réalisée en étroite collaboration avec :

- le pôle terrestre du Parc National Guadeloupe ;
- l'INRAE de Villeurbanne.

1.9 Remise de documents - Participation aux réunions

1.9.1. Documents

Tous les documents d'étude et les rapports de chaque phase seront remis en version informatique. Les plans seront remis au format DWG.

1.9.2. Réunions

La proposition est réputée intégrer l'ensemble des réunions auxquelles pourrait être amené à participer le bureau d'études, en tant que de besoin.

Il s'agit entre autres :

- des réunions de travail avec les services du Parc National de la Guadeloupe (3 réunions) ;
- des visites de terrains (2) ;
- les réunions de chantier, etc.

1.10 Documents mis à disposition du maître d'œuvre

Plan de localisation des 3 aires d'accueil :

- Parking Aire de pique nique de la cascade aux Écrevisses ;
- Parking Aire de pique nique de Corossol ;
- Parking Aire de Pique nique de Petit Bras David.

Présentation de l'offre

L'offre est obligatoirement accompagnée d'un mémoire **permettant de présenter les points clefs de l'organisation et de la méthode de la phase d'étude et de la phase de travaux, du maître d'œuvre pour l'élaboration du projet et le bon déroulement du chantier.**

Le mémoire mentionnera obligatoirement :

- la présentation du bureau d'études ;
- le nom, qualité et expérience professionnelle des interlocuteurs du Parc National pour la mission ;
- une **décomposition justifiant le forfait de rémunération proposé et les temps affectés par phase de projet et par personne affectée** ;
- phase étude : nombre de journées d'ingénieur, de technicien, de secrétaire (prix unitaire) frais divers (déplacement, édition de dossiers et plans, petites fournitures) méthode de travail avec le coordonnateur SPS pour la préparation du chantier, l'aspect environnement (temps de trajet, économie de reprographie, etc.) ;
- phase travaux : fréquence et durée des réunions de chantier, des visites inopinées nombre de journées d'ingénieur, de technicien, de secrétaire (prix unitaire) frais divers (déplacement, édition de dossiers et plans, petites fournitures), aspect « hygiène et sécurité » ;
- tout élément complémentaire jugé utile à l'analyse de la proposition.

Pénalité de retard

En cas de retard dans l'exécution de sa mission, la pénalité sera de 300 euros par jour de retard compte tenu des délais annoncés par le prestataire dans son offre.

<p>Fait à, le</p> <p style="text-align: right;">en un seul original,</p> <p style="text-align: right;">Le maître d'œuvre</p> <p style="text-align: right;"><i>(cachet et signature)</i></p>
--